

Prévention des risques liés à l'activité physique (Prap) – secteur IBC

Devenir formateur prap pour les personnels d'entreprise des secteurs industrie, BTP et commerce

Public

Formateurs d'organismes de formation, formateurs indépendants et formateurs d'entreprises proposant des formations à la prévention aux personnels des entreprises du secteur IBC.

Pré-requis

Pour s'inscrire à cette formation, les participants doivent avoir suivi et réussi l'autoformation @01001 Acquérir des bases en prévention des risques professionnels ou la formation Obtenir des compétences de base en prévention dispensée par les services prévention des caisses régionales de Sécurité sociale (joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription). Pour garantir l'efficacité des actions menées suite à cette formation, il est indispensable que le responsable hiérarchique du candidat ait suivi une formation permettant d'assurer les conditions de réussite de la formation prap.

Objectif de formation

Mettre en œuvre des formations d'acteur prap IBC dans le cadre d'un projet d'entreprise.

Objectifs pédagogiques

- Élaborer et animer un projet de formation-action prap intégré à une démarche de prévention dans une entreprise.
- Réaliser une démarche prap dans le cadre d'une formation-action des salariés.
- Organiser, animer et évaluer une formation-action des salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique.

Contenu

- Méthodologie de projet, différentes étapes d'un projet de formation-action à la prévention.
- Place de l'activité physique dans l'activité de travail.
- Éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur.
- Risques d'atteinte à la santé : facteurs biomécaniques, facteurs psychosociaux, environnement physique.
- Outils de détection des situations pouvant nuire à la santé.
- Analyse des déterminants de l'activité physique.
- Formalisation et hiérarchisation d'objectifs à atteindre et/ou de pistes d'amélioration des situations de travail.
- Conception, organisation, animation et évaluation d'une action de formation-action à la prévention des risques liés à l'activité physique pour les salariés des secteurs industrie, BTP et commerce.

Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en alternance avec des périodes d'application en entreprise (1 j + 2 j). Il s'appuie sur des exposés théoriques, des études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, une expérimentation de méthodes et d'outils, des échanges sur les pratiques et sur un plan d'action personnalisé.

Durée

10 jours (3j + 3j + 4j) soit 70 heures réparties sur 3 semaines non consécutives en alternance avec des périodes d'application dans l'entreprise.

Validation

À l'issue de la formation, les candidats ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS un certificat de Formateur prap IBC, valable 36 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses



Offre de Formation Carsat Rhône-Alpes 2019 Prévention des risques professionnels

compétences de formateurs prap pour les personnels d'entreprise » (MAC) d'une durée de 21 heures.

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur de formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS assurant ces formations sont consultables sur le site de l'INRS :

<http://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>